

La difficile gestion des ressources humaines autour d'un four de verrerie à la fin de l'Ancien Régime en France

par Stéphane Palaude, docteur en Histoire, Université de Lille 3

En France, créer une verrerie ou maintenir un ancien établissement verrier en activité à la fin de l'Ancien Régime est un exercice délicat dans la mesure où le plus difficile demeure le recrutement du personnel hautement qualifié, en l'occurrence les souffleurs avant tout. Métier immémorial, celui de verrier paraît l'apanage de certaines familles anoblies. Mais d'autres dynasties, roturières cette fois, se fondent. Façonner le verre ne s'improvise pas et nécessite un long apprentissage « sur le four », c'est-à-dire sur le tas, de sept à dix années. Outre le problème de la constitution des équipes de soufflage, se pose donc celui de la transmission du savoir-faire sur fond de régénération de la profession. Pour comprendre toute la difficulté de la gestion des ressources humaines dans cette branche d'activités au cours du XVIII^e siècle, il nous est apparu intéressant d'étudier les anciennes verreries implantées en Avesnois-Thiérache, à Anor, au Houÿ-Monplaisir et au Garmouzet, c'est-à-dire aux confins des départements du Nord et de l'Aisne, en les comparant par exemple avec un tout jeune établissement créé dans la banlieue de Paris, à Saint-Cloud précisément.

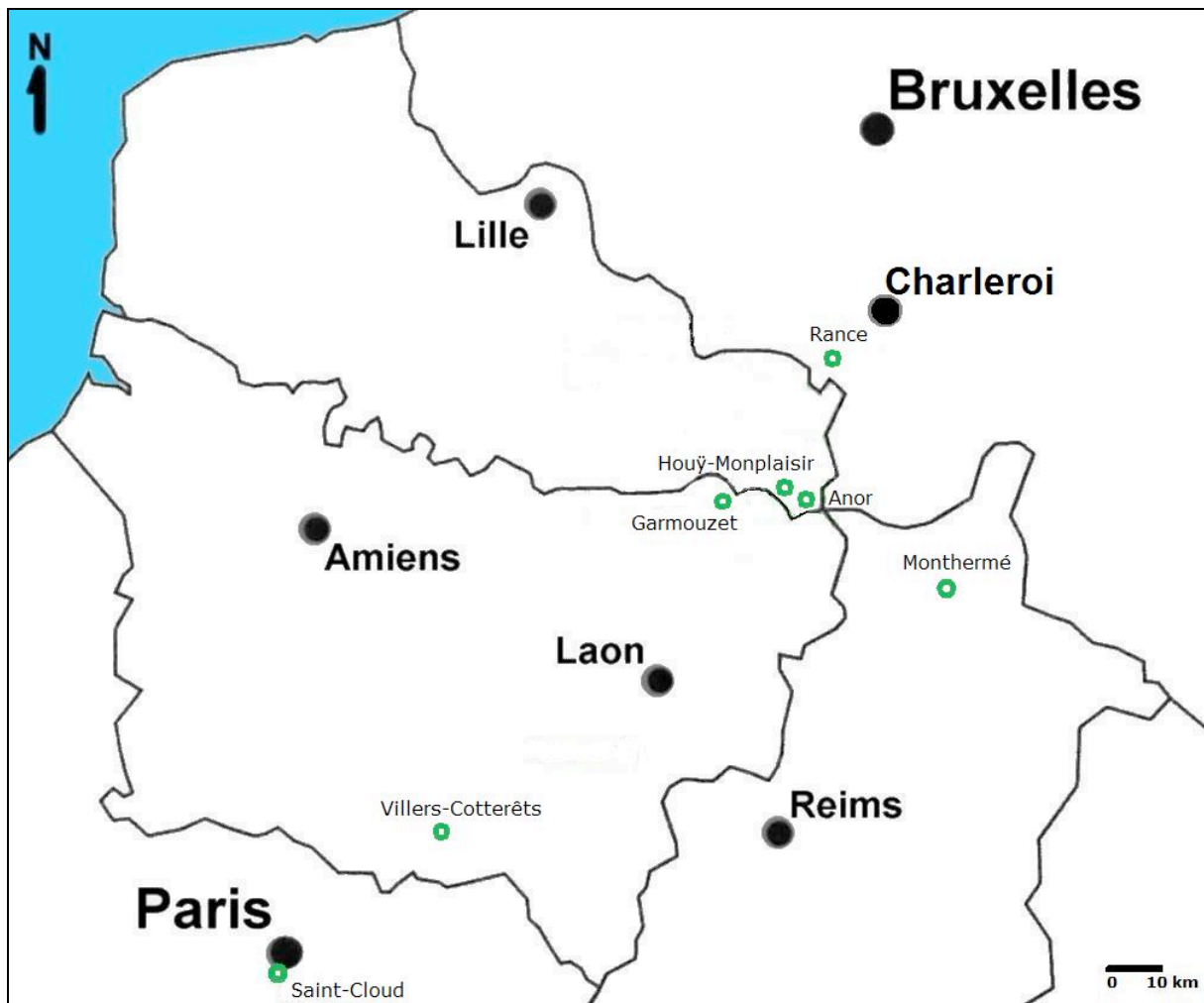


Figure 1 : Quelques verreries du nord de la France

La verrerie de Saint-Cloud, fondée à la fin de l'année 1782, est mieux connue par la suite sous le nom de Manufacture des Cristaux de la Reine avant d'être transférée au Creusot (Saône-et-Loire). Mais à l'origine, c'est l'association de plusieurs bailleurs de fonds qui permet à Lambert et Boyer d'établir leur cristallerie dans la région parisienne. Leurs débuts nous sont relativement bien connus au travers d'un mémoire des dépenses mises en œuvre durant la première année d'exercice, celle de 1783. Sans entrer dans le détail, pour souffler le cristal, car Lambert et Boyer proposent d'imiter celui à la façon d'Angleterre — lequel donnera naissance à notre cristal actuel, au sens silico-plombeux du matériau — ces derniers engagent trois types d'équipes de verriers : allemand, français et anglais. Fischer (Fischer) et son camarade allemand maître souffleur sont embauchés pour construire le four. Chaumont, maître souffleur, Mercier le jeune, « *garçon souffleur* » (appelé ultérieurement grand-garçon) et Petit Grelot, batteur de cannes, composent une équipe¹. Les Maugis père et fils, « *maîtres souffleurs français* », en dirigent deux autres. Maugis père est accompagné par Dupré, son grand-garçon, et Dion, son batteur de cannes. Maugis fils travaille en compagnie de Mercier le jeune, grand-garçon, et Bonhomme, batteur de cannes. Mercier le jeune a d'ailleurs voyagé depuis Mons (Belgique actuelle, semble-t-il) jusque Saint-Cloud pour venir souffler le cristal².

Quant aux ouvriers anglais, souffleurs, tailleurs et graveurs, un premier voyage outre-Manche de Lambert et d'un autre de ses associés, Dussouchay, permet de recruter un premier ouvrier tout d'abord. Puis un second périple en Angleterre, effectué par un certain Hutter, achève de compléter le personnel : deux souffleurs avec leurs grands-garçons, un tailleur de lustres et trois tailleurs de cristaux. Nous ignorons leurs noms, excepté celui du tailleur de poires de lustres, William Bigge (Big)³. Lambert et Boyer se sont fixés pour objectif prioritaire de fabriquer du verre d'optique et doivent, de ce fait, connaître la composition du cristal anglais, construire un four à la mode d'Angleterre, c'est-à-dire chauffer au charbon de terre sans qu'il y ait préjudice pour leur cristal, et disposer de bons tailleurs de facettes d'optique. La lecture du mémoire des dépenses de 1783 ne laisse planer aucun doute sur la volonté des associés de Saint-Cloud qui dépensent la somme considérable de 10 072 Livres pour le recrutement outre-Manche. Mais l'enjeu est capital puisqu'il s'agit de fabriquer du cristal silico-plombeux. Le transfert de savoir-faire est manifeste. William Big et ses compatriotes, à qui Lambert et Boyer forcent un peu la main une fois leur installation en France achevée, conviennent même d'un marché aux termes duquel ils s'engagent à former des apprentis français dans leur spécialité⁴.

En dehors du fait qu'à Saint-Cloud, il s'agisse de l'acquisition des secrets de fabrication et de traitement de surface d'un nouveau matériau vitrifiable, en l'occurrence le cristal, le cas de Lambert et Boyer est typique de ce que nous pouvons appeler la manufacture en verre de la fin de l'Ancien Régime, manufacture dont les dirigeants recourent à quantité de personnel hautement qualifié étranger pour démarrer leur activité. Ainsi, en 1778, sur les dix-huit personnes inscrites sur la liste des ouvriers de la Verrerie royale de Villers-Cotterêts (Aisne), fondée depuis peu elle aussi et produisant du verre à vitres, sont dénombrés sept souffleurs. Aucun n'est Français, mais plutôt Carolorégiens dans leur majorité, bien que leurs origines paraissent plus éloignées encore, lorraines et/ou allemandes compte tenu de leurs patronymes. En effet, les André, (François, Albert et Adam) sont tous les trois nés à Charleroi (Belgique actuelle) comme Georges Hoquemiler (Hocquemilaire), tandis qu'Augustin Mayer est natif de Valdebourg, France (Franz) Matis de Sarrebourg et Antoine Cressel de Saint-Quirin⁵.

En ce qui concerne l'Avesnois-Thiérache, nous sommes en présence de plusieurs établissements verriers dont les modes de création diffèrent. Le groupe verrier le plus ancien,

encore appelé le groupe français, fonde une première verrerie en 1466 à Quiquengrogne. D'autres établissements suivent dont le Houÿ-Monplaisir à la fin du XVI^e siècle et le Garmouzet au début des années 1660. Au XVII^e siècle, un second groupe, dit lorrain à cause de leur provenance depuis le duché de Lorraine, mais dont les origines ancestrales sont allemandes, s'implante en parallèle, par exemple à Anor, verrerie fondée en 1675.

Dans le premier cas, les Colnet, Bongard, Brossard, Vaillant et autres gèrent leurs établissements pratiquement seuls et s'appuient sur les forces vives des dites familles françaises (enfants, parents directs ou parentèle par alliance matrimoniale). Dans le second cas, des verriers lorrains comme les Hennezel s'associent à des marchands avesno-thiérachiens, les premiers amenant la technique et ayant en charge de recruter les équipes de soufflage parmi leurs compatriotes, les seconds leur procurant le local et le matériel indispensable à bon fonctionnement de l'entreprise ainsi que la nourriture. Au passage, la nature temporaire de ce genre d'association entre capital et technique demande à ce que le four soit opérationnel assez rapidement, ce qui implique le recours à tout un personnel autochtone peu qualifié pour effectuer les tâches subalternes. Les Hennezel d'Ormois finissent par faire souche en Avesnois-Thiérache. Puis les deux groupes se retrouvent confrontés à des problèmes de faiblesse de représentation masculine dans leur descendance dès la fin du XVII^e siècle pour les Colnet au Houÿ-Monplaisir et au siècle suivant pour les Hennezel d'Ormois à Anor. Il devient nécessaire d'élargir le champ de recrutement des équipes de verriers qui, rappelons-le, occupent une place prépondérante dans le processus de fabrication.

Selon la tradition, le métier de verrier se transmet par filiation ou par mariage et reste un secret connu de quelques familles de maîtres-verriers seulement. D'ailleurs, l'art du verre a anobli les dites familles jusqu'à ce que la rédaction de l'Armorial général de France fixe définitivement les lignées à la fin du XVII^e siècle. Puis, au siècle suivant, apparaissent des dynasties de maîtres-ouvriers, roturiers cette fois, tandis que les maîtres-verriers nobles deviennent, pour certains, des capitaines d'industrie. Cela revêt une grande importance, car de la noblesse verrière découle l'exonération des charges fiscales de l'établissement, en principe. Comment, en Avesnois-Thiérache ou à Saint-Cloud, attirer des ouvriers verriers ?

Le salaire négocié est un premier argument. A Saint-Cloud, Lambert et Boyer se sont donnés les moyens de réussir. En effet, le souffleur Chaumont touche 100 Livres pour chacun des huit mois que dure la campagne de fabrication, puisque l'ouvrier est engagé pour une campagne encore appelée réveillée ou fondée. D'une manière générale, il faut savoir que nous ne connaissons que peu de contrats d'engagement écrits pour l'époque, car le bail verbal demeure la formule la plus couramment utilisée. Aussi le mémoire des dépenses de la cristallerie de Saint-Cloud pour l'année 1783 nous apporte-t-il des précisions très intéressantes. En moyenne, un souffleur perçoit mensuellement 71 Livres, son grand-garçon, 33 Livres, et le dernier aide, 15 Livres. A Anor où sont fabriquées des bouteilles destinées à contenir le précieux vin de Champagne, le souffleur perçoit, en moyenne mensuelle toujours, 59 Livres, son premier aide, 25 Livres, et le « *gamin* » 20 Livres. A la même époque, les administrateurs de la Manufacture des Glaces de Saint-Gobain désireux d'établir une succursale en province, estiment le salaire mensuel du souffleur à 50 Livres et celui de son second, le « *paraisonier* » ou préparateur de paraison (bulle de verre chaud initiale), à 25 Livres⁶. Faire souffler le cristal a donc un prix.

La très grande crainte des entrepreneurs de verreries reste le débauchage sauvage en cours de campagne. Par le bail verbal, verrier et maître sont liés. Ce qui implique pour le

premier de ne quitter l'établissement qu'après avoir formulé une demande de congé et l'avoir obtenu. Le second est tenu de payer son ouvrier verrier jusqu'au terme de la campagne. A Saint-Cloud, les maîtres souffleurs français sont renvoyés en raison de la mauvaise qualité de leur travail. « *Toutes leurs pièces [sont] cassées et remises à la fonte à cause de leur mauvaise forme* ». Il n'en demeure pas moins que Maugis père est payé 440 Livres pour les « *trois mois de travail qu'il a resté dans la manufacture et trois mois de chaume pour pouvoir le renvoyer* »⁷. Seul le cas de « four mort », four arrêté parce qu'ayant subi une avarie majeure qui nécessite des réparations importantes ou parce qu'ayant atteint le terme de la campagne, rompt de fait le bail verbal. Encore qu'en cas d'avarie, si les verriers ne sont pas payés, ils ne sont pas nécessairement déliés de leur engagement.

Nécessité du métier oblige, le verrier doit être capable de se présenter « sur le four » dès que le verre est bon à travailler⁸. Aussi, au salaire conséquent s'ajoutent donc des avantages en nature non négligeables. Ainsi, le verrier reçoit le logement et le chauffage gratuitement, pour lui et sa famille le cas échéant. De plus, tandis que la noblesse verrière doit le service du roi, ce qui a pour effet de retarder l'accès au four à verre de la gente masculine, le maître-ouvrier roturier bénéficie de l'exemption de charges personnelles, comme les corvées, le pionnage et la milice, tant qu'il demeure dans l'enclos de la verrerie. Au Houÿ-Monplaisir, ce dernier avantage génère des frictions avec les communautés d'habitants environnantes. Ultime avantage qui ne présente cependant pas un caractère systématique, le verrier peut être défrayé de son déplacement. Lambert et Boyer paient le voyage de Mercier le jeune par exemple. Ils s'acquittent de tous les frais de voyage des familles des spécialistes engagés par eux outre-Manche, droits de sortie d'Angleterre, droits d'entrée en France et frais de transport de tout leur matériel (moules, roues à tailler...) et malles d'effets personnels. Ils règlent même les dettes desdits ouvriers anglais⁹. Cela explique la réussite de leur débauchage et l'importance de la dépense prise en compte : 10 072 Livres (*cf. supra*).

Les dirigeants de l'établissement de Fère-en-Tardenois (Aisne) n'hésitent pas non plus quant aux moyens à mettre en œuvre. Très rare cas de contrat d'engagement signé devant notaire, celui du 27 septembre 1766 liant un des maîtres de verreries de Fère-en-Tardenois, Louis Graux, et un ouvrier en verre demeurant au four du Houÿ-Monplaisir (Nord), Gaspard Melcuigniot (Melchior) Ebensthenher — patronyme d'origine germanique que nous avons repris en Epensteiner dans nos précédents articles — est révélateur des avantages que sont prêts à consentir les entrepreneurs de verreries de la fin de l'Ancien Régime en quête de personnel hautement qualifié¹⁰. Le salaire verrier est ici garanti à hauteur de 30 Livres par semaine, soit une moyenne de 120 Livres par mois, « *pendant le travail et amortissement du four qui peuvent survenir pendant l'année* ». De plus, la clause d'infirmité est tout à fait exceptionnelle et nous laisse à penser que Louis Graux recherche davantage un chef de four compétent qu'un simple ouvrier verrier. En effet, ce dernier « *s'oblige de luy donner en cas d'infirmité dudit Gaspard 600 Livres par année* ».

Par ailleurs, la fourniture du logement est induite et Gaspard Ebensthenher a su négocier l'autorisation délivrée à lui seul « *de vendre vin dans la manufacture de ladite verrerie* » de Fère-en-Tardenois. L'avantage pécuniaire est loin d'être négligeable et, en cas de décès de Gaspard, son épouse, Elisabeth Maréchal, conserve ce droit de vente du vin dans la manufacture ; sorte d'assurance veuvage. Enfin, une dernière clause du présent contrat est à la fois favorable au verrier et au maître de verreries, puisque, en cas de décès de Gaspard, si un de ses garçons est en âge de travailler, il reprendra la place de son père sous les mêmes conditions (salaire et clause d'infirmité), ainsi que son logement pour sa femme et ses enfants. Gaspard Ebensthenher assure la place pour les siens et Louis Graux s'assure de la présence

continue d'un souffleur hautement qualifié. En contrepartie, ledit Gaspard s'engage à « *faire son travail d'honnête homme* » et surtout « *de faire la venue nécessaire dans ladite manufacture* ». Cela confirme la qualité de chef de four recruteur qu'attribue Louis Graux à Gaspard Ebensthenher, lequel recevra 72 Livres pour « *chacune venue* », c'est-à-dire pour chaque verrier recruté et effectivement employé à Fère-en-Tardenois. Les frères Graux, Louis et Jean-Baptiste, y ont pris la direction des affaires verrières depuis le 26 mai 1766¹¹. Ils cherchent donc à reconstituer leurs équipes de soufflage, mission que Louis confie ici à Gaspard Ebensthenher. Bien évidemment, un tel contrat contient une clause de garantie d'exécution : en cas de dédit de l'un ou de l'autre, il sera dû la somme de 1 500 Livres.

Les chefs d'établissements de l'Avesnois-Thiérache qui fabriquent tous les types de verre (à boire, à vitres et à bouteilles) ne dispose pas de grandes facilités de trésorerie, ainsi que le permet l'avance de fonds des associés de Lambert et Boyer. Aussi ont-ils développé des politiques de recrutement et de transmission du savoir-faire intéressantes. Au Garmouzet, dans la forêt du Nouvion-en-Thiérache (Aisne), Alexandre de Vaillant vend sa verrerie le 24 mars 1785 aux Caton, Jean Michel et sa femme, famille de verriers nouvellement arrivée dans la région, semble-t-il, et dont nous ignorons encore les origines précises. Cette vente est assortie d'une clause particulière selon laquelle Alexandre de Vaillant reste partie prenante, même s'il n'est plus directement propriétaire, en s'étant réservé les droits et privilèges de faire le verre. Les acquéreurs peuvent ainsi bénéficier des avantages fiscaux relatifs à la noblesse verrière, c'est-à-dire l'exonération de charges pour l'établissement¹².

A Anor, en 1773, François-Albert de Hennezel d'Ormois se met en quête de trouver un nouveau débouché commercial capable de redonner vigueur à la production de l'établissement paternel avant tout spécialisé dans la fabrication du verre à vitres. Désirant faire façonner des bouteilles destinées à contenir du vin de Champagne, dès le 25 juin, il use des services de Jacques (ou Jacob) Hocumilaire et de ses deux fils, Jean et Gaspard, pendant deux mois et demi. Puis il renouvelle l'expérience fin septembre-début octobre. Or, en 1773, les Hocquemilaire sont alors employés par les maîtres de la verrerie de Folembay (Aisne) qui livrent déjà au commerce champenois des bouteilles. Aussi, c'est par écrit que ces derniers consentent à « prêter » à Hennezel d'Ormois lesdits ouvriers¹³. Il s'agit ici d'un transfert de connaissances relatives à la production d'un type d'article déterminé. Les deux périodes sont certainement mises à profit pour former le personnel verrier anorien à la fabrication des contenants champenois, personnel dont nous ignorons le nombre et les noms. Toutefois, nous pouvons supposer la provenance des Hocquemilaire à l'identique de leur homologue verrier de Villers-Cotterêts, Georges Hocquemiler, natif de Charleroi (*cf. supra*). Mais au-delà du simple lieu de naissance, ce patronyme trouve assurément ses origines en Allemagne, tout comme celui d'Ebensthenher.

Quinze ans plus tard, la liste des personnes travaillant à la verrerie d'Anor, tant en verre à vitres qu'en verre à bouteilles, nous est mieux connue¹⁴. Nous retrouvons deux types de personnel : allemand et régional. Dans le premier cas, citons Jean et Gaspard Hocquemiller dont la présence n'étonne pas, suivis par Charles et Joseph Falleur. Cette grande dynastie de maîtres ouvriers remonte à tout le moins à Mathis Faller, hüttemeister (maître de four à verre) de Grünwald, dépendance de l'abbaye de Saint-Blasien en Forêt Noire (Bade-Wurtemberg, Allemagne), en 1625¹⁵. A leurs côtés, d'autres patronymes verriers apparaissent à Anor, plus régionaux ceux-là, comme celui de Gevelle, Sartiaux (Sartiaux) et Puplié (Poupplier). Nous manquons pour lors de renseignements sur les origines précises de ces familles. Pourtant, en ce qui concerne les lignées germaniques, il faut noter qu'il n'existe pas de tradition d'anoblissement par l'art du verre comme cela s'est pratiqué en France. Il faut attendre la fin

de l'Ancien Régime pour que l'impératrice Marie-Thérèse anoblisse un membre de la famille Falleur de la région carolorégienne.

La même remarque s'impose pour les verriers de Venise et d'Altare (Italie) fiers de leurs origines verrières et non précisément nobles. Corine Maitte a mis en évidence que les verriers altaristes se font reconnaître nobles en France à partir du XVI^e siècle en réactivant des privilèges précédemment accordés aux verriers français¹⁶. Cet auteur ajoute par ailleurs que « *seule l'agrégation régulière de nouvelles familles dans les rangs des verriers [altaristes] peut expliquer le renouvellement du groupe* »¹⁷. Ce mode opératoire se retrouve également en Avesnois-Thiérache.

Au Houÿ-Monplaisir, les Colnet recourent à la formation de personnel autochtone sur lequel ils vont s'appuyer de plus en plus, soit lorsque l'héritier n'est pas en âge de prendre la succession de son défunt père comme en 1680, soit parce que l'établissement est en plein essor comme au milieu du XVIII^e siècle. Il ne s'agit pas de formation professionnelle au sens actuel du terme, mais bien de transmission du savoir-faire. Parmi les dynasties d'extraction purement locales, citons la plus ancienne, celle des Verdelet. Ce n'est pas le fruit du hasard si certains témoins de baptêmes, mariages ou sépultures de cette dynastie de maîtres-ouvriers appartiennent à la famille verrière noble des Colnet dès les années 1690. C'est le signe manifeste d'une lente assimilation au métier. Pour preuve, dans la copie de l'*Estat des ouvriers nécessaire et employé pour le service indispensable de la verrerie du Houÿ* dressé en 1743, nous dénombrons « *huit ouvriers qui fabrique le vers, gentilshommes et autres [...]* »¹⁸. Ce dernier terme revêt toute son importance. En guise d'exemple de main-d'œuvre de proximité incorporée à la profession en quelques décennies, le parcours professionnel de Pierre Boulnois, révélé au travers des actes de naissance de ses enfants à Wignehies, mérite l'attention : de 1736 à 1749, il passe au Houÿ-Monplaisir de manouvrier à ouvrier à la verrerie, puis à maître-ouvrier¹⁹. Parmi les autres familles d'origines purement locales, citons tout au long du XVIII^e siècle les Bertrand, Broucin, Desery, Demasure, Dusolon, Gordien, Hasard, Larmuzeau et Sauvage.

Tous ceux de la première génération ne finissent pas obligatoirement souffleurs de verre, mais l'omniprésence du four à verre permet aux plus doués de la génération suivante de le devenir. Lorsque Jean Baptiste Verdelet se marie en 1738, il est ouvrier à la verrerie. Vingt ans plus tard, il est connu comme maître-ouvrier. Puis, en fin de carrière, à 50 ans, il finit « *débitteur de verre* »²⁰. Revers de la médaille, en 1788, c'est-à-dire à la deuxième ou troisième génération, faute de travail du verre disponible sur place ou par besoin d'expression personnelle, l'ouvrier en verre Jean Louis Bertrand exerce à Bordeaux, tandis que Jacques Verdelet, aussi ouvrier en verre, demeure « *actuellement à la verrerie du [Garmouzet] et ordinairement à la verrerie de Monthermé* » (Ardennes)²¹. L'essaimage à travers la France de représentants des nouvelles familles de maîtres-ouvriers d'origines avesno-thiérachiennes est enclenché.

Outre par le recrutement local, les Colnet parviennent à compléter leurs équipes de soufflage en ayant recours, comme ailleurs, à des verriers originaires de Lorraine-Allemagne, en passant par la Belgique actuelle. La présence de ces verriers aux origines germaniques peut s'expliquer, d'une part par la proximité de la région carolorégienne et, d'autre part, par la position géographique du Houÿ-Monplaisir sur l'axe Charleroi-Paris, voire Bordeaux. Les verriers nomades y font halte au cours de leur long périple les conduisant vers d'autres verreries françaises. En Avesnois-Thiérache, trois familles vont pourtant se sédentariser. La première que nous connaissons déjà, mais pas la plus anciennement établie, est celle des

Ebensthenher. Gaspard Melchior, l'ancien chef de four de Fère-en-Tardenois, meurt d'ailleurs non loin du Houÿ-Monplaisir le 8 janvier 1789 à l'âge de 70 ans. Son fils, Jean Wilhem, alias Jean Wilmain Ebensthenher-Gaspard, travaille à Fère-en-Tardenois de 1767 à 1769, puis nous le retrouvons au Houÿ-Monplaisir de 1782 à 1789²². Sa dernière épouse, Marie Thérèse, appartient à cette autre famille germanique travaillant pour les Colnet, celle des Vinck. Sans doute est-elle la fille de Charles Vinck-Vinque-Vaincq-Wincq-Wincre, né à Trèves par Saint-Laurent, qui signe Wronger en 1744 et est « *maître ouvrier en verrerie* » de 1746 à 1767 au moins²³. Son fils, Alexis Joseph, se marie en l'an II avec une représentante de la dernière dynastie « allemande » installée au Houÿ-Monplaisir : Marie Anne Angélique Festor, fille de Pierre Charles et de Marie Anne Epechten (Ebensthenher). Le premier Festor employé par les Colnet est Charles, né à Forbach, diocèse de Metz, « *travailleur au four à verre [puis] maître ouvrier en verrerie* » de 1741 jusqu'à son décès survenu le 25 janvier 1755. Son union avec Marie Anne Joseph Verdelet symbolise l'appartenance à une même communauté, quelle que soit l'origine des familles, celle du verre.

Au Houÿ-Monplaisir, les besoins en personnel hautement qualifié ne cessent de s'accroître au cours du XVIII^e siècle. En 1747 déjà, autour du four originel, travaillent huit souffleurs servis chacun par un grand-garçon, lequel est un verrier lui aussi, soit un total de seize personnes façonnant le verre. Puis, en 1750, les Colnet allument un second four à quelques centaines de mètres du premier, le Four d'en-haut, construit sur le territoire de la commune de Mondrepuis. Il paraît évident que la seule descendance de cette noble lignée ne peut suffire à régénérer la profession et à répondre à l'accroissement de l'activité verrière *in situ*. Toutefois, la formation de personnel autochtone et l'emploi d'ouvriers « allemands » ne signifient pas pour autant l'abandon du recours aux forces vives de la famille Colnet du Houÿ-Monplaisir. La transmission du savoir-faire ancestral au sein de la famille par filiation ou mariage se perpétue. C'est ainsi que l'écuyer Jean-Baptiste de Preseaux devient l'époux de Marie Françoise Michelle de Colnet et apprend son métier de maître-verrier au Houÿ-Monplaisir, établissement de son beau-père. Les Preseaux sont alliés aux Colnet depuis le mariage de Marie Angélique, fille de Nicolas, grand prévôt de la maréchaussée du Hainaut, avec Charles de Colnet de la Cloperie le 9 juin 1718. Entre 1781 et 1789, Charles de Preseaux, fils de Jean-Baptiste et de Marie Françoise Michelle née Colnet, passe du rang d'ouvrier de verrerie à celui de souffleur de verre. Il est lui aussi le témoin de la symbiose qui règne autour du four verrier du Houÿ-Monplaisir, puisqu'il épouse Marie Marguerite Festor. Festor, Verdelet et de Préseaux appartiennent à un même monde, celui du verre. Cet état de fait explique certainement l'absence de règlement de manufacture au Houÿ-Monplaisir, alors qu'il en est rédigé un peu partout dans les manufactures royales de verreries en France.

En l'an IV, Louis Gervais Caton, fabricant de verre alors âgé de 19 ans, compte parmi le personnel de sa verrerie du Garmouzet, Georges Preseaux, souffleur en verre de 47 ans, Joseph Boutillier et Antoine Le Pape, ouvriers en verre respectivement âgés de 22 et 42 ans²⁴. La présence d'un membre de la famille (de) Preseaux étonne peu. Quant aux deux autres, ce sont des autochtones « agrégés » au groupe des verriers là encore. Et si au Houÿ-Monplaisir, nous ne connaissons que partiellement les noms des ouvriers la même année, les patronymes relevés méritent l'attention : Jean Louis Sauvage, 32 ans, verrier ; Jacques Sanglier, 34 ans, verrier ; et Daniel Gaspard Epertaine (Ebensthenher), 45 ans, ouvrier en verre²⁵. La transmission du savoir-faire verrier se poursuit sur place, ce qui n'empêche pas d'avoir recours à des ouvriers hautement qualifiés étrangers à la région.

A la verrerie en gobeletterie de Saint-Michel (Aisne), nouvel établissement implanté dans les bâtiments de l'ancienne abbaye par Jacques Milliet qui les avait rachetés en 1791, le

directeur n'est autre que Pierre Desmasures, « *qui avait été employé dans les verreries de M. de Colnet* » au Houÿ-Monplaisir²⁶. Un des verriers, Sébastien Joseph Landouzÿ, est d'extraction locale. Plusieurs autres verriers sont originaires de l'Est de la France, dont Simon Wattré (Walter), natif du département de la Meurthe-et-Moselle, et Martin Scherer²⁷. Et certains deviennent même maîtres de verreries. C'est ainsi que deux habitants de Mondrepuis (Aisne), village proche du Houÿ-Monplaisir, Antoine Joseph Pechtenne-Gaspard, ouvrier en verre, et Jean Baptiste Flament, marchand, s'associent pour fonder une verrerie en gobeletterie à Rance (Hainaut, Belgique actuelle). Ils formulent leur demande d'autorisation le 13 juin 1803²⁸. En 1817, ils en demeurent toujours les maîtres.

En France, à la fin de l'Ancien Régime, créer un nouveau établissement verrier ou maintenir en activité une verrerie anciennement établie pose un double problème : celui du recrutement des équipes de soufflage et celui, peut-être moins visible, mais crucial à long terme, de la transmission du savoir-faire sur fond de régénération de la profession. La gestion des ressources humaines est difficile. Dans l'industrie du verre, il n'y a pas de générations spontanées de verriers comme dans l'industrie textile où il faut peu de temps de formation, alors qu'en verrerie, il est nécessaire d'apprendre « sur le four » entre sept et dix ans. D'ailleurs, l'art du verre a anobli les premiers détenteurs de ses secrets de fabrication. Mais les rangs de la noblesse verrière ne peuvent suffire à fournir le personnel des verreries de plus en plus nombreuses au XVIII^e siècle. Si les maîtres de verreries débauchent leurs ouvriers hautement qualifiés tant en France qu'à travers l'Europe, comme ceux de Saint-Cloud, dans le nord de la France, en Avesnois-Thiérache précisément, plusieurs solutions ont été adoptées : transmission par filiation ou mariage entre gentilshommes, emploi de main-d'œuvre spécialisée étrangère (Lorraine et Allemagne, via les Pays-Bas autrichiens souvent) et enfin recrutement auprès de la population locale avec transfert du savoir-faire. L'exemple avesno-thiérachien est-il unique ou non ? Toute une étude reste encore à mener.

¹ Pour mémoire, le verre chaud et malléable se cueille à l'extrémité d'un long tube métallique, la canne, laquelle est débarrassée des résidus vitrifiables de cueillage en la battant avec un battoir de fer au-dessus d'un cachon (bac de récupération des déchets de fabrication).

² Mémoire des dépenses de l'année 1783 ; Archives Nationales (AN), F¹² 1486. D'évidence, deux personnes distinctes répondent au même patronyme de Mercier le jeune.

³ *Idem* ; AN, F¹² 1486. Le nom de William Big est connu par la plainte que ce dernier adresse aux autorités françaises dans les premières années d'activités du site de Saint-Cloud et qui nous renseigne sur le sort réservé aux Anglais une fois ceux-ci installés en France ; AN, O¹ 3795. Renseignements aimablement communiqués par Jacqueline Falconnet-Séris de Meudon.

⁴ Requête de William Big déjà citée ; AN, O¹ 3795.

⁵ *Liste des ouvriers employés à la Verrerie Royale de Villers-Cotterest*, dressée par Leclerc le 7 février 1778 ; Archives départementales de l'Aisne (ADA), C 68.

⁶ Voir PALAUDE Stéphane, *Verreries noires d'Avesnois-Thiérache, XIX^e-XX^e siècles*, thèse de doctorat en Histoire sous la direction de Jean-François Eck, Université de Lille III, 2009, p. 122. Et le mémoire intitulé *Pour eslever une verrerie pour faire des glaces, établissement de province, aprest d'une forest* ; Archives Saint-Gobain à Blois, FONDS HIST C 4¹.

⁷ Mémoire des dépenses de l'année 1783 ; AN, F¹² 1486.

⁸ La plupart du temps, le verrier investit sa place de travail entre minuit et deux heures du matin et ne la quitte que lorsque le creuset de fusion du verre qu'il cueille est épuisé, c'est-à-dire dix à douze heures plus tard. Ce laps de temps comprend celui de plusieurs pauses, car le travail devant la bouche du four est éprouvant. L'ouvrier verrier n'est pas sensé façonner le verre le dimanche.

⁹ Mémoire des dépenses de l'année 1783 ; AN, F¹² 1486.

¹⁰ ADA, 88 E 31.

¹¹ MOREAU-NELATON Etienne, *Histoire de Fère-en-Tardenois*, Paris, H. Champion Editeur, 1911, tome 2, p. 404.

¹² Voir PALAUDE Stéphane, « Le verre plat sous l'Ancien Régime en Avesnois-Thiérache », in HAMAIDE Frédéric (catalogue d'exposition rédigé sous la coordination de), *De glace et de verre, Deux siècles de verre plat franco-belge (1820-2020)*, Ecomusée de l'Avesnois, Imp. Gantier, 2008, p. 20.

¹³ PALAUDE Stéphane, *Verreries noires d'Avesnois-Thiérache... op. cit.*, p. 91-92.

¹⁴ *Idem*, p. 120, tableau 7.

¹⁵ Renseignements aimablement communiqués par Jean-Jacques Lannois de l'association Genverre.

¹⁶ Voir MAITTE Corine, *Les Chemins de verre, Les migrations des verriers d'Altare et de Venise (XVI^e-XIX^e siècles)*, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 163.

¹⁷ *Idem*, p. 268.

¹⁸ Acte du 19 août 1743 ; Archives départementales du Nord (ADN), C Intendance 8388.

¹⁹ Voir BURY Michèle, *Wignehies, Baptêmes, Naissances, Mariages, Sépultures, Décès, 1687-An XIV*, Valenciennes, Association Généalogique Flandre Hainaut, 2001, Table des actes de naissances, p. 9. Il est reconnu souffleur de verre dans un certificat établi par Renon, curé de Fourmies, le 8 septembre 1747 ; ADN, C Intendance 8388.

²⁰ Voir BURY Michèle, *Wignehies, Baptêmes...*, *op. cit.*

²¹ Cf. actes notariés des 5 mars et 13 juillet 1788 ; ADA, 88 E 52. En septembre 1747, l'Intendant du Hainaut via son subdélégué avesnois Joseph Delaleu, défend « aux mayeur et gens de loÿ [de] Wignehies de commander à ancienne corvée [...] Joseph Poquet [alias Joseph Bertrand] et Pierre Boulnois pendant tous les temps qu'ils seront occupez à la verrerie du Houÿ » ; copie de la lettre du 7 septembre 1747, ADN, C Intendance 8388. A la génération suivante, « Jean Joseph Bertrand dit Poquet » est mentionné dans un acte notarié du 11 mars 1781 comme « ouvrier en verre » ; ADA, 88 E 45.

²² Le nom d'Ebensthenher sera francisé au goût du greffier de l'acte officiel sur lequel il figure : Epechtem, Epechtemme, Epechetenne, Epechtemme, Epechtem, Epeustemme... Dans les registres de catholicité de Fère-en-Tardenois, Jean Wilhem [Ebensthenher des Gaspard, qu'il faut comprendre par fils de Gaspard], figure sous le nom de Jean Villemin ; Actes des 14 août et 18 décembre 1767 et du 23 septembre 1769 cités par MOREAU-NELATON Etienne, *Histoire de Fère-en-Tardenois*, *op. cit.*, tome 2, p. 403. A Wignehies, le même homme est parfois dénommé Jean Gaspard ou Jean Guilmain. Voir BURY Michèle, *Wignehies, Baptêmes...*, *op. cit.*

²³ BURY Michèle, *Wignehies, Baptêmes...*, *op. cit.*, Table des actes de naissances, p. 111, et Table des actes de mariages, p. 87.

²⁴ Liste nominative des habitants des villages du Nouvion-en-Thiérache et de Fontenelle, an IV ; ADA, L 738.

²⁵ Liste nominative des habitants du village de Clairfontaine, an IV ; ADA, L 738.

²⁶ DESMASURES Alfred, *Histoire de Saint-Michel en Thiérache*, Hirson, Imp. du Nord de la Thiérache, 1883, tome 2, p. 238 et 249.

²⁷ Cf. procès-verbal de l'arrestation de Simon Wattre du 23 Nivôse an VII et enquête du 1^{er} Messidor an VIII concernant l'affaire Marbais contre Milliet ; ADA, L 2870.

²⁸ Voir ALBESSART-TRIGAUX Christiane, *Rance, La dernière verrerie forestière*, Ed. Société d'Histoire Régionale de Rance, 2009. Cet auteur mentionne pour fondateurs Jean Baptiste Flament et Antoine Joseph Pethler. Ce dernier patronyme n'est autre que celui de Pechten, c'est-à-dire Pechtenne-Gaspard, ainsi que le confirment les actes notariés de liquidation « au plus offrant » de ses biens et de ceux de Jean Baptiste Flament du 6 Ventôse an XII ; ADA, 88 E 68.